L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 6 du 3 mai 2019, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 18 du 8 mai 2019, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 23 mai 2019, à 20h15, à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h17 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui souhaite la bienvenue à l'assistance et la remercie de sa présence. Il observe la présence de M. Patrick Carpinteiro, responsable de la sonorisation, personne qui n'a pas le droit de vote.

M. le président fait part de l'excuse de Mme Alizée Marchand, apprentie employée de commerce.

Le bureau est constitué ainsi :

<u>Président d'office</u> : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

<u>Vice-président d'office</u> : M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales

<u>Secrétaire d'office</u> : M. Raymond Julien, secrétaire communal

<u>Scrutateurs</u>: sur proposition de M. Léchenne sont élus sans autre MM. Marc Cattin et Thierry Chételat.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre trente-neuf votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2019
- 2. Prendre connaissance du projet de réfection du Chemin de la Porière, et voter à cet effet un crédit de Fr. 47'000.— à financer par l'administration courante
- 3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2018
- 4. Informations concernant le déploiement du réseau fibre optique
- 5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet <u>www.alle.ch</u>. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

<u>Délibérations</u>

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2019
- M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 18 mars 2019, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié le 25 mars sur le site internet communal www.Alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procèsverbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 24 janvier 2019.

2. <u>Prendre connaissance du projet de réfection du Chemin de la Porière, et voter à cet effet un crédit de Fr. 47'000.— à financer par l'administration courante</u>

En prologue, Mme Isabelle Fleury, conseillère communale en charge du dicastère « agriculture, environnement, cimetière, cours d'eau, forêts », note que le chemin de la Porière, dans sa partie en aval du village, en bordure de l'Allaine, au-delà des habitations, en direction de Porrentruy, montre des signes d'usure et un entretien conséquent s'avère à ce jour nécessaire. Très fréquenté, il mérite aujourd'hui un rajeunissement, raison pour laquelle les autorités communales ont souhaité une réfection de ce secteur de chemin agricole.

Après acceptation de l'entrée en matière, Mme Fleury relève que, selon les images présentées en vidéoprojection, l'état actuel du chemin de la Porière dans sa partie hors du village, se trouve dans un état critique, catastrophique voire inquiétant. Le temps a fait son œuvre et les aléas météorologiques, tout comme le passage des véhicules agricoles ont passablement détérioré les quelque 550 mètres menant au bord de la ligne de chemin de fer, à quelques pas du ruisseau du Jonc.

Avec le développement de la mobilité douce, ce tronçon est devenu très fréquenté. Aux promeneurs arrivant de Porrentruy, il offre une belle vue sur l'entrée ouest du village et les méandres de la rivière et nombreux sont celles et ceux qui rejoignent le chef-lieu ajoulot, en douceur, en empruntant ce secteur.

L'assise actuelle du chemin se situe plus bas que le niveau des terres agricoles. Mme Fleury détaille les travaux prévus qui permettront de rehausser le chemin, de réaménager les banquettes et redonner une nouvelle jeunesse à ces lieux. Les travaux sont devisés à environ Fr. 47'000.--, soit environ Fr. 85.—le mètre courant, et seront financés par un fonds de réserve spécial.

Sans discussion ni opposition, l'assemblée vote un crédit de Fr. 47'000.--, à financer par l'administration courante, pour la réfection du chemin de la Porière.

3. <u>Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes</u> 2018

En préambule, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration, finances, Sis, AJC, SIDP », relève que si budget établi en début d'exercice consiste en une feuille de route aux nombreux aléas, les comptes, eux, sont une photographie exacte de la situation financière d'une entité, privée ou publique au 31 décembre de chaque année. Ils ont été présentés à la commission des finances du 9 mai.

Les comptes de la commune d'Alle se chiffrent à 6,88 millions de francs. Le résultat final montre un excédent de produit de quelque Fr. 48'000.--. L'exercice peut être considéré comme bon, partant d'un budget prudent, sachant que nos dépréciations complémentaires affichent un montant de Fr. 139'147.--. Par surcroît, le conseil communal et la commission des finances proposent la création d'un fonds d'infrastructure dont le but est de financer des projets communaux telles que réfection de route ou autre rénovation de bâtiments communaux.

Parmi les grands postes influençant significativement le résultat, on peut citer les éléments suivants par rapport au compte 2017 :

- Rentrées des impôts sur les personnes : + 107'000.—
- Impôts sur les frontaliers : Fr. 17'000.—
- Péréquation financière : + Fr. 98'000.—
- Charles d'assistance : + Fr. 72'000.—

Ce sont les éléments sur lesquels les autorités communales n'ont aucune emprise à court terme. Toutefois, l'augmentation de la population due à l'attractivité du village contribue sur le long terme à une amélioration des rentrées fiscales.

On peut constater que les charges imputables directement à l'action du Conseil communal sont maîtrisées et répondent dans les grandes lignes au budget. Toutefois, le déménagement de l'administration et de la Mairie a pesé sur le budget de par l'engagement tout à fait ponctuel mais nécessaire de personnel supplémentaire pour accompagner nos agents administratifs. Mais ces charges supplémentaires non prévisibles n'impactent que très peu le résultat final.

La situation est bonne, mais la prudence de mise. Dimanche dernier, l'acceptation par le peuple suisse de la réforme fiscale des entreprises impactera inévitablement les finances et des communes et des cantons. Or, si le conseil communal s'est dit favorable à cette réforme, il observe qu'à court terme, les conséquences des pertes financières relatives à ce changement structurel pourraient peser sur les comptes communaux. A ce stade, les autorités portent une réflexion de fond sur un gel de certains investissements prévus dans le cadre de notre planification financière.

L'autre sujet d'inquiétudes concerne l'envolée des charges liées de l'action sociale et dans le domaine de l'assistance. L'autorité supérieure a fait montre de peu de compréhension face à l'avis du Conseil. Néanmoins, un suivi et une coordination entre la commune et les services de l'Etat se mettent en place. Cette nouvelle démarche semble constructive et s'inscrit dans le temps.

Les comptes ont fait l'objet de vérification complète pour la première fois par la fiduciaire RéviAjoie Sàrl à Porrentruy le 9 mai 2019.

Après entérinement de l'entrée en matière, M. Drilon Loshi, receveur communal, moyennant l'assentiment de l'assistance, donne lecture des totaux des chapitres et des groupes du document comptable, mis à disposition de l'assemblée et également présenté en vidéoprojection. Il renseigne en détail l'assistance sur les données chiffrées. Avec des produits de Fr. 6'882'494.54, le compte de fonctionnement accuse un bénéfice de Fr. 48'620.90. Les bilans s'élèvent à Fr. 18'808'670.78 au 31 décembre 2018. Les dettes à moyen et long terme se montent à Fr. 16'381'694.09.

M. le caissier présente le tableau des dépassements budgétaires 2018. Les charges totalisent Fr. 2'324'194.89 et excèdent la budgétisation de Fr. 167'817.89.

M. Studer donne lecture des éléments-clés du rapport de l'organe de révision RéviAjoie Sàrl, qui atteste de la régularité des comptes et de la comptabilité qui s'avèrent conformes à la loi et aux règlements. Le receveur communal ainsi que les autres membres du personnel sont remerciés pour la bonne collaboration. M. le

président cite les éléments d'appréciation de la situation financière, soit le degré et la capacité d'autofinancement, la quotité des intérêts et de la charge financière, l'endettement par habitant (Fr. 8'922.--), l'endettement brut par rapport aux revenus.

Sans opposition, l'assemblée ratifie les dépassements budgétaires de l'exercice tels que soumis, et approuve les compte communal 2018 tel qu'élaboré et exposé.

4. <u>Informations concernant le déploiement du réseau fibre optique</u>

M. Alan Stalder, conseiller communal en charge du dicastère « dossiers spéciaux, règlements communaux, culture, information, technologie », se plaît à annoncer une bonne nouvelle : le haut débit sera prochainement déployé à Alle. Ce qui signifie que nous aurons encore plus de numérique dans nos foyers, que ce soit des tablettes tactiles, de la télévision HD ou de la vidéo à la demande.

Les premiers travaux devraient commencer à l'automne 2019 et, dès l'été 2020, les premiers citoyens du village seront raccordés à l'internet ultrarapide.

Cependant, plusieurs travaux préliminaires sont nécessaires. Dans sa stratégie, l'opérateur Swisscom a fait la promesse de déployer les technologies de fibre optique dans chaque commune suisse d'ici à la fin 2021. La fibre optique, c'est une transmission de l'information par la lumière et non par des câbles électriques. Le déploiement de la fibre optique sera coordonné avec d'autres services notamment la voirie. au cas οù des travaux d'infrastructures supplémentaires devraient être réalisés simultanément.

Avec l'internet ultrarapide et un débit de 500 Mbit/s., il sera aisé d'utiliser de multiples appareils et applications en même temps.

Pour clôturer son exposé, M. Stalder présente un diaporama.

M. Stalder précise sur question de M. Romain Gurba que le déploiement de la fibre optique incombera seulement à Swisscom, en collaboration avec sa filiale Cablex.

5. Divers

M. le maire Stéphane Babey donne diverses informations. Notre population compte 1'853 âmes au 31 mars. La commission du PAL est en plein chantier; elle accueillera plus de 70 propriétaires et ce travail permettra de dessiner les nouveaux contours de notre zone à bâtir.

L'état de notre réseau d'eau appelle à une surveillance des plus pointues. Il faut veiller à l'or bleu. Notre réseau est sain et les pertes enregistrées ces dernières années sont contenues. Le suivi, l'investissement et l'engagement de notre fontainier dans ce dossier portent donc leurs fruits.

L'entrée ouest du village a été le théâtre d'un terrible accident début avril. Nous avons rencontré les dirigeants du FC/Alle, propriétaire de la palissade d'enceinte, pour évoquer la suite. Il est question de réaliser les aménagements tant attendus et nécessaires pour donner à cette entrée de village un aspect accueillant et sécurisant.

Nous déplorons le manque d'ouverture de l'office cantonal de l'environnement dans le domaine de l'entretien de nos berges au centre du village. Cette situation devient intolérable et c'est à un mur et des certitudes écologiquement incompréhensibles que nous nous heurtons. Le plan d'entretien de nos berges doit être renégocié pour la fin de cette année. Vos autorités seront très attentives à ce que l'entretien de la rivière au centre du village fasse l'objet de mesures dérogatoires à l'avenir.

M. Babey signale encore qu'une campagne de gravillonnage sera lancée prochainement pour colmater les fissures et autres nids-depoule. Après ce travail, nous relancerons les peintures de circulation au sol nécessaires à la sécurité des usagers de la route toujours plus nombreux. M. le maire remercie finalement les membres de la SDEA pour les quelques travaux réalisés samedi dernier.

Mme Sonja Eberhardt souhaite des informations s'agissant du mât posé dans un coin du terrain de football.

M. Patrick Fluri, conseiller communal, indique que Swisscom a déposé une demande pour la téléphonie. L'emplacement a été

choisi par l'opérateur. M. Jean-Claude Thüler demande s'il s'agira d'une antenne 5G. M. Fluri répond négativement.

M. le maire note qu'un gabarit a été posé. Sur le fond, le Conseil accepte l'implantation de cette antenne pour autant qu'il s'agisse de 4G.

Mme Cosette Moser souhaite la confirmation que le terrain entre la route cantonale et le restaurant du Cheval Blanc est une propriété privée.

- M. Yan Noirjean, conseiller communal, précise qu'effectivement, cette surface, de même que la place devant le cabinet vétérinaire, ne relèvent pas du domaine public. Une démarche a été entreprise auprès des propriétaires, mais sans succès. Un droit de passage est envisagé.
- M. Jean-Claude Thüler souhaite des informations sur la zone 30, secteur Clos des Tilleuls.
- M. Patrick Fluri, conseiller communal, explique que des marquages au sol seront effectués aux intersections, après les réparations du goudron, même s'il n'existe aucune obligation légale.
- M. Thierry Chételat relève les incivilités des automobilistes au carrefour Rte de Porrentruy / Place de la Liberté / Rue de l'Eglise. Des contrôles policiers devraient être mis en place.
- M. Stéphane Babey rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale, que les passages piétons réalisés l'ont été à l'initiative de la commune, que le rond-point a permis une décélération importante. La police cantonale est au courant de la situation périlleuse devant le restaurant du Cheval Blanc.

Mme Cosette Moser demande si la police procède à des contrôles des parcages, par exemple devant le kiosque. M. le maire relève qu'on tiendra compte de la remarque.

Evoquant l'attaque du distributeur de billets de la banque Raiffeisen d'Alle, M. Thierry Chételat aimerait savoir si une augmentation de la surveillance est envisagée.

- M. Stéphane Babey remarque qu'il n'est pas prévu d'augmentation au travers de la société Protectas, mais il y a eu une présence accrue au niveau de la police cantonale. Et le sentiment d'insécurité au village s'est estompé par rapport à il y a quelques années.
- M. Thierry Chételat relève une information selon laquelle, lors du dernier charivari carnavalesque, des documents quelque peu sensibles sont tombés du char, et ils proviendraient de la déchetterie du village.
- M. le maire relève que l'autorité a été nantie de cette information, et la question de la protection des données s'est posée. Mais ces documents n'émanaient pas obligatoirement de la déchèterie, et il n'existait aucune volonté de dissémination.
- M. Bernard Studer souhaite un bon anniversaire à M. le maire, qui entre aujourd'hui dans sa 48^{ème} année.
- M. le président clôt les délibérations vers 21h25 en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires communales.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du jeudi 23 mai 2019.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle Le président : Le secrétaire :

Bernard Studer Raymond Julien

Nota:

Le présent procès-verbal est placardé le 29 juillet 2019 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Place de la Gare 1). Il est concomitamment publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.